

# RAPIDE ÉCHIQUIER POITEVIN

## RÈGLEMENT DU TOURNOI

### ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

L'Échiquier Poitevin organise le

## TOURNOI RAPIDE DE L'ÉCHIQUIER POITEVIN AUX SALONS DE BLOSSAC

**Il est intégré au grand prix de la Ligue Nouvelle Aquitaine.**

Dimanche 18 mai 2025

### ARTICLE 2 RÉGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, 93<sup>e</sup> Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables au 1er janvier 2023
- Le tournoi est réservé aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE
- L'article A5 de l'annexe A « Parties en cadence Rapide » s'applique
- Le délai de forfait est de 10 minutes
- Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04)

### ARTICLE 3 HORAIRES

- Accueil : 08h 45 - 09h 30
- Ronde 1 : 10h 00
- Ronde 2 : 10h 50 \*
- Ronde 3 : 11h 40 \*
- Pause déjeuner
- Ronde 4 : 14h 00 \*
- Ronde 5 : 14h 50
- Ronde 6 : 15h 40 \*
- Ronde 7 : 16h 30 \*
- Remise des prix : 17h 20

\* Ou 10 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde précédente.

### ARTICLE 4 CADENCE

- 15 minutes + 5 secondes par coup

### ARTICLE 5 DROITS D'INSCRIPTION

- GM/MI/GMF/MF : gratuit
- Seniors : 16 €
- Jeunes (<20 ans) : 08 €

## ARTICLE 6 DÉPARTAGES

Le départage des ex-æquo sera réalisé en appliquant successivement :

- Buchholz
- Cumulatif
- Performance

## ARTICLE 7 ARBITRAGE

Arbitre tournoi principal : Pierre Lapeyre    Arbitre Fédéral Elite 2

## ARTICLE 8 JURY D'APPEL

Un jury d'appel pourra être constitué si besoin. Il sera composé d'un arbitre, d'un représentant de l'organisation et d'un représentant des joueurs.

## ARTICLE 9 DIVERS

- Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition.
- Une tenue et un comportement corrects sont exigés.
- **A l'issue de la partie, le résultat est inscrit par le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de nulle) à l'une des tables d'enregistrement. Le joueur vérifie qu'il est correctement enregistré.** L'application utilisée de prise de résultats est Papi-web développée par M. Pascal Aubry. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre. Passé le délai de la publication des appariements de la ronde r + 2, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement ELO du joueur (LA art. C-04-2 D-8).
- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte
- On considérera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. De tels abandons seront signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

## ARTICLE 10 ENGAGEMENT

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter le présent règlement et la charte du joueur d'Echecs.

L'organisateur,

Maxime PARAILLOUS

L'arbitre,

Pierre LAPEYRE